



# FROM THE flock

JUILLET 2012 • VOLUME 9 • NUMÉRO 7

## Dans ce numéro:

- 1 Plan d'éradication national des EST
- 2-3 Comment pouvons-nous contrôler la tremblante?
- 4 Modifications prévues à la loi et aux règlements du gouvernement fédéral
- 5-7 Mon point de vue sur le prix de l'agneau et sur les solutions
- 8-10 Nouvelles de la SCÉM

*Le financement pour les projets portant sur la tremblante, la salubrité des aliments et le programme RFID de la Fédération canadienne du mouton provient du programme Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).*

*Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'engage à travailler avec les partenaires de l'industrie. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la FCM et ne reflètent pas forcément la position d'AAC.*



## Plan d'éradication national des EST

Le Plan d'éradication national des EST (encéphalopathies spongiformes transmissibles) est un projet concerté de l'industrie et du gouvernement visant à établir la prévalence de la tremblante au Canada et à élaborer un plan en vue d'éradiquer la maladie au pays. L'établissement de la prévalence de la tremblante est important pour assurer la croissance et le succès de l'industrie nationale de la chèvre. La reconnaissance de la prévalence de la tremblante chez les caprins et chez les moutons de manière distincte pourrait avoir des répercussions sur les prochains programmes de gestion de la maladie chez la chèvre.

Le statut de la tremblante au Canada influe non seulement sur la santé des animaux et les mesures de contrôle de la maladie, mais il touche également notre capacité à maintenir les partenaires commerciaux actuels et en acquérir de nouveaux. L'éradication de la tremblante au Canada permettra au secteur de s'harmoniser avec les mesures américaines de contrôle de la maladie et aidera à éliminer les obstacles actuels au commerce. Un Canada exempt de la tremblante permettra d'éviter la destruction et l'élimination des troupeaux infectés qui ont une incidence financière sur l'industrie de la chèvre et qui soulèvent des préoccupations à l'égard du bien-être animal au sein du secteur canadien de l'élevage et du grand public.

Les éleveurs de chèvres du Canada sont invités à envoyer volontairement des échantillons de l'obex aux fins de tests de la tremblante. Ces échantillons seront testés dans un laboratoire accrédité pour la tremblante et les résultats serviront à déterminer la prévalence de la tremblante dans les troupeaux de chèvres au Canada. Les échantillons peuvent être acheminés au laboratoire de santé animale de l'Université de Guelph, aux Prairie Diagnostic Services de la Saskatchewan ou au laboratoire d'EST de l'Alberta Agriculture and Rural Development. Le coût des tests réalisés sur l'obex est couvert par le projet et un remboursement pour l'envoi d'échantillons est offert pour un temps limité.

Pour en connaître davantage sur la manière de participer au Plan national d'éradication des EST, ou pour de plus amples renseignements sur l'envoi d'échantillons de l'obex aux fins de test, veuillez communiquer avec Tremblante Canada au 866-534-1302 ou consultez leur site web : [www.scrapiecanada.ca](http://www.scrapiecanada.ca)

**Le Plan d'éradication national des EST est financé par le Fonds Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le cadre du Plan d'action économique canadien.**

Une nouvelle version électronique de From the Flock est disponible.

Vous pouvez vous abonner en remplissant le formulaire d'abonnement ici: <http://eepurl.com/nb1lj>



## Comment pouvons-nous contrôler la tremblante du mouton?

Corlena Patterson - Coordonnatrice nationale, projet sur la tremblante

La question s'est posée dernièrement; comment pouvons-nous contrôler la tremblante du mouton? La tremblante du mouton n'est ni une nouvelle maladie ni une maladie émergente, car elle existe en fait depuis des centaines d'années. Les principaux facteurs actuels visant à contrôler et à éradiquer la tremblante du mouton sont liés à la croissance de la santé animale mondiale, aux préoccupations de sécurité alimentaire et le fait que la tremblante du mouton, étant une encéphalopathie spongiforme transmissible (EST), appartient à la même famille de maladies que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Plus des deux tiers des pays au monde, y compris le Canada, ont mis en place un programme de lutte contre la tremblante afin de contrôler la propagation de la maladie ou de l'éliminer complètement.

Alors, pourquoi, avec toutes ces mesures de contrôle en vigueur, la tremblante existe-t-elle encore aujourd'hui? La maladie a une longue période d'incubation où des animaux infectés et apparemment en bonne santé peuvent transmettre la maladie au sein d'un troupeau pendant des années sans être détectés, et il n'existe pas de tests fiables à 100 % pouvant être pratiqués sur des animaux vivants ni de vaccins. La maladie se transmet le plus souvent d'une femelle infectée à ses petits à la naissance ou à d'autres animaux qui partagent le même environnement de mise bas, par contact avec les fluides et le placenta. De plus, de petites quantités de prions de la tremblante peuvent être excrétées dans les selles, la salive et le lait d'animaux infectés. Par conséquent, les pâturages ou les bâtiments qui ont été fréquentés par des animaux infectés peuvent également présenter un risque de transmission pendant de nombreuses années. En bref, de par sa nature même, la tremblante est difficile à contrôler et il n'est pas facile de s'en débarrasser. Il n'y a pas de solution rapide et facile, mais il existe certaines mesures de contrôle bien établies qui sont efficaces.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) est reconnue comme l'autorité internationale en matière de santé et de maladie animale. Constitué de pays membres, l'Organisation mondiale de la santé animale vise à recueillir et à analyser des données et à fournir une expertise sur les dernières

maladies animales et sur les méthodes de contrôle des maladies, à garantir une transparence de la situation en matière de maladie animale dans le monde, à établir des lignes directrices pour le bien-être des animaux, à améliorer la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale et à les protéger contre les dangers provenant de la production. Les recommandations concernant les méthodes de contrôle de la tremblante énoncées par l'Organisation mondiale de la santé animale sont fondées sur les méthodes récentes et éprouvées de lutte contre la maladie, et elles tiennent compte de la nature de la maladie, de l'incidence économique de la maladie et de son contrôle ainsi que du bien-être des animaux. En somme, les recommandations formulées par l'Organisation mondiale de la santé animale représentent les moyens les plus efficaces de lutte contre la maladie.

Donc, il serait logique de penser que les programmes de lutte contre la tremblante au Canada doivent reposer sur ces normes internationalement reconnues de contrôle. La tremblante du mouton est difficile à contrôler, ce qui se reflète dans les programmes de lutte contre la maladie, mais ces programmes se sont avérés efficaces. Le contrôle de la tremblante du mouton à la ferme ou au niveau national exige un engagement à l'égard des méthodes de contrôle, sans quoi l'élimination de la maladie demeure impossible à réaliser.

# La tremblante

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a lancé un programme de surveillance active de la tremblante en 2005. Le programme national actuel d'éradication de la tremblante de l'ACIA consiste en une démarche internationalement reconnue et fondée sur la science qui comprend : i) un programme de surveillance active visant à cerner autant de sources d'infection de la tremblante que possible au Canada, ii) la mise en œuvre de mesures de contrôle dans les exploitations où la tremblante a été détectée et iii) un appui au Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT).

La base des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale concernant l'élimination de la tremblante à la ferme est formée des éléments suivants :

- les ovins et les caprins doivent être identifiés par un marquage permanent, et des registres d'élevage tenus, afin de retracer leur parcours et de remonter jusqu'à leur exploitation de naissance;
- les informations relatives aux mouvements d'entrée et de sortie des ovins et des caprins doivent figurer sur les registres d'élevage qui doivent être conservés pendant un certain laps de temps;
- les mouvements d'entrée d'ovins et de caprins ne sont autorisés qu'à partir d'exploitations indemnes de tremblante ou ayant franchi une étape supérieure ou égale de la procédure de qualification;
- les mouvements d'entrée d'embryons de caprins collectés in vivo ou d'ovocytes / embryons d'ovins et de caprins produits in vitro sont effectués conformément aux dispositions prévues à l'article 14.9.9 du code (OIE);
- la semence d'ovins ou de caprins doit être introduite dans l'exploitation, conformément aux dispositions prévues à l'article 14.9.8 (OIE);
- aucun cas de tremblante n'a été signalé;
- tous les ovins et caprins réformés qui sont âgés de plus de 18 mois sont soumis à une inspection effectuée par un vétérinaire officiel, et un certain nombre de ceux qui présentent des signes de cachexie chronique et tous ceux qui manifestent des signes nerveux font l'objet d'examen pratiqués au laboratoire à des fins de recherche de la tremblante. La sélection des ovins et des caprins à examiner est opérée par le vétérinaire officiel. Les ovins et caprins âgés de plus de 18 mois qui sont morts ou ont été mis à mort pour des motifs autres que leur abattage de routine (animaux trouvés morts ou abattus d'urgence) doivent également être soumis à des examens pratiqués au laboratoire;

- les ovins et les caprins détenus dans les exploitations ne doivent pas être mis en contact, direct ou indirect, avec des ovins ou caprins séjournant dans des exploitations ayant un statut sanitaire inférieur ni n'en côtoient sur les zones de pâturage;
- un vétérinaire officiel inspecte les ovins et les caprins qui sont détenus dans l'exploitation et audite les registres qui y sont tenus au moins une fois par an

Le Canada a un programme de gestion des risques liés à la tremblante qui est destiné aux éleveurs : le Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT), qui fait partie du Plan d'éradication national des EST financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada. La voie principale de ce programme (voie 1) repose sur les critères de l'Organisation mondiale de la santé animale qui visent à assurer une exploitation indemne de tremblante. Le PVCTT est géré par la Fédération canadienne du mouton et est supervisé et appuyé par l'ACIA en tant que programme de gestion des risques de la tremblante qui fournit aux éleveurs inscrits la possibilité de demander que leur troupeau soit reconnu comme présentant un risque beaucoup plus faible à l'égard de la tremblante que les autres troupeaux au pays. Les participants au programme reçoivent une reconnaissance nationale de leur statut, et la reconnaissance internationale est actuellement en cours pour les mesures d'atténuation des risques de la tremblante prises au sein des exploitations. L'administration du programme est maintenue à un niveau qui assure la protection des partenaires commerciaux à l'échelle nationale et internationale lors des négociations avec les participants au programme.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur le Programme volontaire de la certification des troupeaux à l'égard de la tremblante et sur les mesures que vous pouvez prendre pour contrôler cette maladie, veuillez communiquer avec Tremblante Canada au 866-534-1302 ou visitez notre site web: [www.scrapiecanada.ca](http://www.scrapiecanada.ca)

**Le Plan d'éradication national des EST est financé par le Fonds Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le cadre du Plan d'action économique canadien. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la Fédération canadienne du mouton et ne représentent pas nécessairement celles de l'AAC ou de l'ACIA.**

# Modifications prévues à la loi et aux règlements du gouvernement fédéral

Barb Caswell, Coordinatrice nationale de la salubrité alimentaire à la ferme

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et Santé Canada sont tous deux en pleine mutation afin de moderniser leurs processus. Les changements découlent de l'examen entrepris par le gouvernement fédéral de certains des plus anciens règlements et lois du Canada concernant la production d'aliments salubres.

## Modèle amélioré d'inspection des aliments

L'article intitulé « **Modèle amélioré d'inspection des aliments : Le bien-fondé du changement** », qui décrit les plans de modernisation du domaine de l'inspection, a été récemment publié par l'ACIA. Les objectifs de ce processus « ... visent à normaliser l'approche d'inspection et à fournir une surveillance cohérente et appropriée pour toutes les denrées alimentaires réglementées. » L'ACIA inspecte actuellement les produits alimentaires au moyen de huit programmes différents régis par cinq lois différentes. Dans une économie alimentaire mondiale en évolution où surgissent constamment de nouveaux risques, l'ACIA a lutté pour demeurer efficace dans le cadre de sa gestion de la salubrité des aliments canadiens. La nécessité de « moderniser » le cadre législatif régissant le travail de l'ACIA a été l'un des principaux points qui ressortent du rapport Weatherill et de l'éclosion mortelle de la listériose durant l'été 2008.

L'ACIA a sollicité des commentaires sur ses plans de modernisation de l'inspection. La Fédération canadienne du mouton a examiné l'ébauche du document et a demandé de l'information supplémentaire sur les répercussions potentielles que pourrait subir un producteur primaire. Cette nouvelle loi étendrait-elle les pouvoirs d'inspection de l'ACIA à ceux plus en amont dans la chaîne alimentaire que le transformateur, par exemple en exigeant la mise en œuvre de programmes de salubrité des aliments à la ferme et après l'exploitation?

La feuille de route [réglementation] de Santé Canada « énonce la manière de passer des anciens cadres au nouveau système de réglementation. » Les modifications envisagées ne sont pas encore claires ainsi que leurs effets sur la production primaire et les programmes de salubrité des aliments à la ferme. La démarche la plus prometteuse pourrait provenir d'un examen complet des processus servant à l'approbation de nouveaux médicaments pour une utilisation chez les animaux. Un des principaux obstacles pour les éleveurs d'ovins du Canada est le manque de médicaments approuvés.

Cela a causé des difficultés aux éleveurs qui cherchent à mettre en œuvre le Programme de pratiques de salubrité des aliments relatifs au mouton et à l'agneau canadiens, car il existe actuellement une exigence voulant que toute nouvelle étiquette de produits de santé animale porte la marque du vétérinaire. Bien qu'il n'y ait pas d'autres choix appropriés pour assurer l'utilisation sécuritaire de la plupart des médicaments utilisés par les éleveurs de moutons canadiens, le scénario idéal serait de tout simplement avoir un plus grand nombre de médicaments approuvés et de décrire aux éleveurs et aux vétérinaires le mode d'emploi pour une utilisation sécuritaire. Un examen du cadre réglementaire actuel servant à autoriser l'utilisation de médicaments vétérinaires pourrait réduire une partie du fardeau administratif qui a empêché que les éleveurs aient un meilleur accès aux médicaments.

La Fédération canadienne du mouton s'attend à surveiller les progrès accomplis à la fois par l'ACIA et par Santé Canada au cours de ces réformes législatives et réglementaires, en gardant en point de mire ce qui est important pour les éleveurs afin de veiller à ce que l'agriculture canadienne soit durable et rentable. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les révisions législatives, veuillez m'écrire à l'adresse [barbara@cansheep.ca](mailto:barbara@cansheep.ca)

### Sources:

Agence canadienne d'inspection des aliments [Loi sur la salubrité des aliments au Canada](#).

Agence canadienne d'inspection des aliments [Loi sur la salubrité des aliments au Canada : Importance pour l'industrie canadienne](#)

Agence canadienne d'inspection des aliments [Modèle amélioré d'inspection des aliments : Le bien-fondé du changement](#)

Santé Canada. [Feuille de route de la réglementation pour les produits de santé et aliments](#).

# Mon point de vue sur le prix de l'agneau et sur les solutions

Gord Schroeder, Directeur exécutif - Saskatchewan Sheep Development Board

## « Que se passe-t-il avec le prix de l'agneau? »

Voici une question posée très fréquemment ces jours-ci. Dans un article publié en mai dans le dernier numéro de Sheep Shape (bulletin provincial en Saskatchewan), j'ai incité les éleveurs à reconnaître que les prix de l'an dernier avaient atteint un sommet et qu'il fallait s'attendre à une certaine diminution des prix cette année. Les prix de l'agneau de boucherie étaient très élevés l'an dernier, ce qui s'est traduit par des prix élevés en magasin. Cela entraîne normalement une résistance de la part des consommateurs et une baisse de la consommation. Une diminution des prix serait donc nécessaire une fois de plus pour attiser la consommation, car il s'agit d'un cycle. En plus de cela, le coût élevé des céréales fourragères rendrait l'alimentation des agneaux moins attrayante et l'écart de prix entre l'agneau de boucherie et l'agneau d'engraissement serait réduit. Les chiffres ne laissaient présager aucune baisse importante des prix; la demande et les prix semblaient bons.

Les chiffres :

- Les stocks de viande congelée et réfrigérée d'agneau et de mouton sont en baisse de 4 % par rapport à la même période l'an dernier.
- Les importations de viande sont en baisse de 19,4 % par rapport à la même période l'an dernier.
- La consommation affiche une légère diminution en 2011, passant de 1,07 kg en 2010 à 0,9 kg par personne, ce qui est probablement attribuable à la hausse des prix de l'agneau à l'épicerie.
- Il y a un accroissement modeste du cheptel canadien, si l'on compare les inventaires du 1er janvier 2011 et du 1er janvier 2012. Le nombre de brebis a augmenté de 0,6 %, les agnelles de remplacement sont en hausse de 4,1 % et le nombre d'agneaux de marché est en hausse de 4,9 %. Rien de considérable et il y a eu une pénurie d'agneaux.

## La baisse sur le prix de l'agneau

Rien dans les chiffres ne laisse présager une diminution substantielle des prix. Eh bien, mon étude de marché et mes prédictions n'étaient pas exactes en ce qui concerne le prix. Alors, que se passe-t-il? À mon avis, il y a un certain nombre de facteurs qui exercent une pression à la baisse sur le prix de l'agneau :

- Actuellement, il y a une réserve d'agneaux lourds qui est générée par une demande réduite. La consommation est en chute libre en raison du temps très chaud qui sévit dans le principal marché canadien de l'agneau de consommation. Qui veut manger des aliments chauds quand il fait si chaud?
- Les prix payés pour l'agneau l'an dernier n'ont pas été appuyés par la commercialisation des produits. Les consommateurs payeront plus lorsqu'ils percevront une certaine valeur pour le prix, mais l'ont-ils perçu quand nous leur avons demandé de payer plus?
- Les abattoirs sont en contrôle et il y a actuellement une réserve d'agneaux. Une simple question d'offre et de demande.

## Price decreases continued

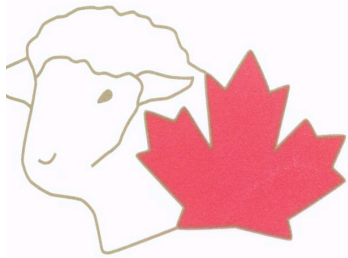
- Le prix de l'agneau a atteint un niveau qui n'était pas bon pour l'industrie dans son ensemble compte tenu de la structure de commercialisation en cours. En revanche, les éleveurs ont prospéré. Toutefois, le contraire s'est avéré exact pour les acheteurs et les transformateurs. Cette année, les acheteurs et les transformateurs sont très prudents, car ils doivent récupérer les pertes ou les petites marges bénéficiaires de l'année dernière.
- Une rectification des prix est en cours dans le monde; il s'agit de la réduction prévue. Le prix de l'agneau est en baisse dans de nombreux pays et non seulement au Canada. Les prix de l'année dernière ont établi un record, mais nous savions que ce ne serait pas la norme.
- À ce jour, les chiffres liés aux enceintes de mise aux enchères sont à la hausse, phénomène créé en partie par la panique des éleveurs plutôt que par une augmentation réelle de l'offre globale. L'expansion du troupeau a été très modeste au Canada au cours de l'année dernière. À l'effet de panique s'ajoutent les enjeux liés aux conditions météorologiques. Les conditions de chaleur et de sécheresse dans l'est du pays et dans une grande partie des États-Unis entraînent une pénurie et un coût élevé des aliments destinés aux animaux.
- La sécheresse aux États-Unis fait grimper le prix des aliments et fait chuter la valeur marchande. La chaleur réduit également la consommation. Les marchés aux États-Unis se sont effondrés, incitant les transformateurs à importer des agneaux américains, et ils arrivent par camion en grand nombre.
- Les acheteurs d'agneaux sont très prudents en raison du degré et de la rapidité de l'effondrement des prix. J'ai parlé à de nombreux acheteurs qui ont acheté des agneaux à un prix qu'ils croyaient juste. Par le temps qu'ils reçoivent les agneaux ou qu'ils les vendent, les prix en usine avaient chuté à un niveau qui leur faisait perdre de l'argent. Dans un cas particulier, le prix d'un quintal a chuté de 40 \$ en une semaine.
- Coûts élevés des céréales fourragères; 8,85 \$ le boisseau de maïs et 5,75 \$ le boisseau d'orge. La chaleur et la baisse des prix rendent l'alimentation des agneaux peu attrayante et extrêmement risquée, ce qui se traduit par un faible prix de l'agneau d'engraissement.

Vous mettez tout cela ensemble et vous obtenez ce que nous observons dans l'industrie en ce moment. Alors, quand le prix rebondira-t-il? Je suis un peu réticent à faire une autre prédiction, car vous avez eu connaissance de ma dernière. Mais en regardant les chiffres de nouveau, il me vient des idées. Une fois que nous aurons épuisé ces réserves d'agneaux lourds et que le climat s'adoucit à l'automne, les consommateurs recommenceront à manger de l'agneau. Nous ferons notre chemin avec les dents. Nous ne sommes pas dans une situation d'offre excédentaire au Canada; il s'agit simplement de la séquence d'un certain nombre de facteurs qui a créé cette situation. Les consommateurs ont acheté de l'agneau l'an dernier à des prix très élevés; la consommation devrait reprendre avec des prix modérés. J'incite les éleveurs à tenir le coup; nous avons connu une très bonne année l'an dernier, ce qui rend la situation encore plus difficile. Pensez au prix de l'agneau au cours des dernières années.

À long terme, je pense que nous devons apporter des changements fondamentaux à la façon dont nous commercialisons l'agneau canadien. Afin de garder les éleveurs actuels et d'en attirer des nouveaux, il faut que les éleveurs soient rémunérés équitablement et que leur exploitation soit rentable. Ce qui s'est passé récemment dans le secteur de l'agneau fera reculer l'industrie une fois de plus. Cela me frustre, car j'ai vu ce cycle maintes et maintes fois durant mes années passées au sein de l'industrie. Nous avons tous entendu le dicton « Le comble de l'absurdité, c'est de répéter les mêmes gestes constamment et de s'attendre à des résultats différents ». L'histoire de l'industrie de l'agneau se résume en grande partie comme ceci : elle se débarrasse de ses agneaux; elle ne les commercialise pas.

L'objectif de la coopérative des éleveurs d'agneaux canadiens est de répondre à bon nombre de questions actuelles de commercialisation concernant le secteur de l'agneau canadien. Il y a certaines choses que nous ne pouvons changer, mais il y en a d'autres que nous pouvons changer. La manière avec laquelle nous commercialisons l'agneau canadien est l'une d'entre elles.

Ce qui arrive aux éleveurs en ce moment est exactement la raison qui explique la mise en place actuelle de la coopérative des éleveurs d'agneaux canadiens. Nous avons voyagé à travers ce pays pour parler aux éleveurs de leur intérêt et de la faisabilité d'une organisation de commercialisation appartenant aux éleveurs. Beaucoup d'entre vous ont été enthousiasmés par cette possibilité et nous ont encouragés à poursuivre la mise sur pied; d'autres parmi vous nous ont dit que ça ne marcherait pas. Je voudrais vous demander ceci : la structure de commercialisation actuelle de l'agneau canadien fonctionne-t-elle? De nombreux détaillants rêvent d'un accès aux produits canadiens. Il n'existe aucune organisation de commercialisation canadienne, il n'y a pas de marque canadienne et il existe très peu de valeur ajoutée. Les consommateurs recherchent des produits canadiens. Les mots « Agneau canadien » à eux seuls conjurent une certaine valeur. Les consommateurs paieront pour cette valeur. Comment faisons-nous actuellement la promotion de la valeur des produits canadiens? Comment les éleveurs d'agneaux canadiens peuvent-ils saisir une partie de cette valeur?



# Canadian Sheep Breeders' Association

333 Ontario Street, Toronto, ON M5A 2V8

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-416-972-1023

[office@sheepbreeders.ca](mailto:office@sheepbreeders.ca)

[www.sheepbreeders.ca](http://www.sheepbreeders.ca)

## La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

### **Mise à jour hiver 2012**

#### **Amendements constitutionnels**

Le conseil d'administration de la SCEM a fait un examen approfondi de sa constitution et a préparé un avis de modification qui sera soumis au vote par tous ses membres. Le deux tiers des membres qui voteront devront être en faveur des modifications pour que celles-ci soient adoptées. Les bulletins de vote doivent être reçus à la SCEA pour le 10 février 2012. Si vous ne l'avez pas déjà fait, veuillez compléter votre bulletin de vote et le retourner dès que possible.

#### **Assemblée Générale Annuel**

L'assemblée générale annuel de la SCEM se tiendra le 17 mars 2012, à la Legends Room du People Centre, Stampede Park, situé au 2402A 2<sup>nd</sup> Street SE, Calgary, Alberta et débutera à 10h00. La Société des Éleveurs de Mouton de l'Alberta offrira le dîner et remboursera les frais de stationnement.

Des chambres sont disponibles à l'hôtel Radisson Hotel Calgary Airport situé au 2120, 16<sup>th</sup> Avenue NE, Calgary, Alberta, au coût de 129 \$ plus taxes par nuit. Faites votre réservation au 1-800-395-7046 avant le 13 février 2012 afin d'obtenir ce tarif et mentionner, lors de la réservation, que vous allez assister à l'AGA de la Société Canadienne des Éleveurs de Moutons.

#### **Classique Canadienne du Mouton 2012**

La Société des Éleveurs de Mouton de Race Pure de la Nouvelle-Écosse se prépare à recevoir la Classique 2012 à Truro, N-É. Les documents d'inscription et d'informations ont été envoyés par la poste au début janvier. Les formulaires pour l'inscription et la publicité doivent être reçus pour le 23 mars 2012. Contacter la SCEM si vous avez des questions. Au plaisir de vous y voir!

#### **Protocole d'importation**

L'ACIA est en processus de révision pour apporter des changements au protocole d'importation des moutons en provenance des États-Unis. Afin de rencontrer les exigences de l'OIE (Organisation Mondiale de la Santé Animale) pour l'éradication de la tremblante, les conditions d'importation pour les mâles de petits ruminants auront éventuellement besoin d'être alignées plus étroitement à celles des femelles. Jusqu'à maintenant, il était possible d'importer des mâles des États-Unis relativement facilement. Une date exacte n'a cependant pas encore été précisée pour l'entrer en vigueur de ces futurs changements, mais ceux-ci seront probablement implantés vers la fin 2012. Lorsqu'ils seront appliqués, ces changements pourraient permettre seulement aux béliers génotypés RR ou QR, aux béliers provenant de troupeau présentant "un risque négligeable" ou aux béliers faisant partie d'un programme de certification de la tremblante, d'entrer au pays. Donc si vous aviez prévu importer des béliers, vous devriez le faire rapidement afin d'éviter les restrictions futures.

#### **Tatous: la lettre pour l'année 2012 est "Z"**

Aux éleveurs qui utilisent les tatous pour l'enregistrement des animaux de race pure, ceux-ci doivent être tatoués de la façon suivante: i) lettres du troupeau dans l'oreille droite, et ii) un numéro d'identification et la lettre de l'année dans l'oreille gauche, et ce, avant l'âge de 100 jours. Il est important de se rappeler que ce sont ici les oreilles droites et gauches lorsqu'on se tient derrière le mouton qui doivent être identifiées. Comme alternative au tatou, l'éleveur peut aussi utiliser le système de double



boucle avec un numéro officiel d'identification approuvé par le Programme Canadien d'Identification des Moutons.

L'application permanente de tatouages lisibles peut être difficile et des tatouages illisibles peuvent causer de sérieux problèmes lors d'expositions ou de ventes, des tests de parentés ou de transfert d'animaux reproducteurs. Prenez S.V.P. le temps de revoir la technique de tatouage recommandée par la SCEA, Ketchum inc. et des éleveurs de moutons expérimentés :

1. Insérer le bon numéro/lettre de tatou et assurez-vous de l'exactitude en fermant la pince sur une feuille de papier. Selon la grosseur de votre troupeau, un double ou triple ensemble de numéros peut être nécessaire.
2. L'âge idéal de tatouage peut varier selon la race. Les grandes races peuvent être plus faciles à tatouer dans leur première semaine de vie. Peut importe l'âge, retenir correctement l'animal et nettoyer l'oreille avec de l'alcool afin d'enlever la saleté, la graisse et la cire.
3. Étaler l'encre sur les aiguilles et sur la peau. Placer le tatou parallèle et entre les veines ou les crêtes de cartilage de l'oreille, car le perçage accidentel d'une veine peut gâcher le tatou. Utiliser seulement de l'encre fraîche spécifiquement faite pour le tatouage d'animaux.
4. Faire l'empreinte avec un mouvement ferme et rapide et appliquer immédiatement plus d'encre sur le tatou. Frotter vigoureusement pendant au moins 15 secondes ou jusqu'à ce que le saignement arrête. C'est très important pour assurer une bonne pénétration de l'encre. La méthode la plus efficace est d'utiliser le pouce et l'index, mais une brosse ou un tampon de coton peuvent aussi être utilisés.
5. Ne pas déranger la zone, ou enlever l'excès d'encre, jusqu'à ce que le processus de guérison soit complété, ce qui peut prendre de 5 à 21 jours.
6. Utiliser un détergent à vaisselle liquide et une brosse douce pour nettoyer la pince et les étampes après chaque utilisation.
7. Garder une liste des numéros de tatou avec le nom des animaux dans un dossier privé d'élevage.

### **Apprendre des autres: Expérience réelle d'un membre de la SCEM**

"Tôt ou tard, si vous vous êtes dans le domaine de la vente de béliers, vous serez confronté à devoir garantir un bélier.

Un éleveur de race pure a acheté un bélier de notre ferme, mais les choses ne se sont pas déroulées comme tout le monde espérait. On a donc convenu avec l'acheteur que le bélier serait réformé, ce qui ferait disparaître son influence génétique du secteur de la race pure. Le producteur nous a dit que le bélier avait été réformé et nous avons donc remboursé la différence entre le prix de vente et celui initial d'achat du bélier par le producteur. Jusqu'ici tout va bien- on nous avait assuré que le bélier avait été réformé et nous avons honoré notre garantie. Plusieurs années ce sont écoulées et de la progéniture du "bélier réformé" a commencé à faire surface dans les lignées génétiques d'autres éleveurs.

Apparemment, le bélier en question n'avait pas été réformé comme nous le pensions, mais avait plutôt été vendu à un autre éleveur de race pure, et ce, malgré l'affirmation contraire du producteur qui avait initialement acheté le bélier.

L'erreur que nous avons faite est de ne pas avoir demandé et attendu l'enregistrement du bélier en question avant d'honorer notre garantie. Il est suggéré que le papier de transfert signé et daté (idéalement la date originale d'achat) par le vendeur et l'acheteur soit retourné au vendeur avant d'honorer la garantie. Les producteurs de race pure mettent considérablement de temps et d'effort dans le développement de lignées génétiques et les animaux qui sont réformés le sont généralement pour une bonne raison. Lors du traitement de questions de garanties, les droits et responsabilités des deux parties doivent être considérés et protégés."

La SCEM a développé un guide sur la vente de moutons de race pure enregistrés. Ce guide est disponible sur le site internet de la SCEM ou en téléphonant au bureau.

### **Cours de Maître Berger**

La Fédération Canadienne du Mouton, en partenariat avec les organismes provinciaux liés au secteur ovin, désire répondre au besoin identifié par les producteurs canadiens concernant le transfert

d'information liée au secteur de la production. Le plan est d'offrir un programme d'éducation continu et compréhensif, afin d'assister les producteurs ovins dans l'évolution et l'amélioration de leur entreprise. Une enquête est donc en cour de réalisation afin de déterminer les besoins spécifiques des producteurs et c'est maintenant votre tour de faire valoir votre opinion et d'influencer le contenu et la formule du programme en remplissant le sondage. Toutes les réponses reçues seront gardées de façon confidentielle et seront combinées avec d'autres réponses afin de faire des recommandations et élaborer le programme.

Contactez Jennifer MacTavish sur [Jennifer@cansheep.ca](mailto:Jennifer@cansheep.ca) ou au 1-888-684-7734 pour recevoir une copie papier du sondage ou complétez-le directement en ligne au <http://www.surveymonkey.com/s/MSCfrench>.